

Conseils d'entretien des installations d'assainissement non collectif

Ouvrages	Que faire	Périodicité
Bac à graisses (s'il existe)	Retirer les graisses et flottants formés en surface. Les évacuer avec les ordures ménagères. Si le dépôt trop important, procéder à une vidange de l'ouvrage.	Tous les 3 mois.
Fosse septique/fosse toutes eaux	La vidange doit impérativement être réalisée par une entreprise agréée. L'entreprise doit vous fournir un justificatif de vidange à conserver. Ce document vous sera demandé par le SPANC à l'occasion du prochain contrôle.	Adaptée à la hauteur de boues, qui ne doit pas dépasser 50% du volume utile de la fosse.
Préfiltre (placé en sortie de fosse)	Retirer le filtre et/ou les matériaux filtrants (pouzzolane, cassette, ellipse) et les nettoyer au jet d'eau Remplacer la pouzzolane	2 fois/an. Tous les 10 ans.
Pompe de relevage (si elle existe)	Contrôler son bon fonctionnement (poires de niveau, système d'alarme, clapet anti-retour...) Nettoyer si nécessaire des parois et des poires de niveau. Procéder à la vidange du poste en même temps que la fosse	Plusieurs fois dans l'année.
Regard de répartition	Vérifier le bon écoulement. Enlever les dépôts éventuels (en prenant soin de ne pas les introduire dans le système de traitement).	Tous les 6 mois
Regard de bouclage	Vérifier l'absence d'eau. La présence prolongée d'eau dans ce regard est signe d'un dysfonctionnement : contactez le SPANC.	Tous les 6 mois.
Regard de collecte	Vérifier l'absence de montée d'eau dans le regard (une mise en charge indiquerait une mauvaise évacuation des eaux vers l'exutoire).	Tous les 6 mois
Exutoire	Vérifier de l'absence d'obstruction du tuyau d'évacuation (terre, végétation, dépôts divers...).	Tous les ans
Filières agréées	Vous reporter au guide d'utilisation de la filière mise en place.	Vous reporter au guide d'utilisation de la filière mise en place.